

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN STAND DE BUVETTE ET/OU DE PETITE RESTAURATION AVEC LA SOCIETE LVDH SAMEDI 11 MAI 2019 DE 10H A 20H DÉCISION N° AU-19-140 EN DATE DU 05 AVRIL 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4934 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société LVDH représentée par Madame Lucie Joyeux, dont le siège social est situé au 129 bis rue Saint Charles – 75015 Paris, d'un stand de buvette et/ou petite restauration sur la place du Général Leclerc, samedi 11 mai 2019 de 10h à 20h:

CONSIDÉRANT l'opportunité de cette proposition dans le cadre de la manifestation « Vincennes fête l'Europe » organisée par la ville de Vincennes samedi 11 mai 2019.

DÉCIDE

DE SIGNER une convention avec la société LVDH représentée par Madame Lucie Joyeux, dont le siège social est situé au 129 bis rue Saint Charles – 75015 Paris, pour un stand de buvette et/ou petite restauration sur la place du Général Leclerc, samedi 11 mai 2019 de 10h à 20h.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée des sports et des relations internationales,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190405-Imc1H6158H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/04/2019

Date de Publication: 05/04/2019